

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, Espace Economique du Roudourou à Guingamp le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOEZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération – pouvoirs

BOETE Cécile à LE BIANIC Yvon ; BOUCHER Gaëlle à CONNAN Josette ; BOULANGER Servane à CHAPPE Fanny ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky à LE CALVEZ Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à CARADEC-BOCHER Stéphanie ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à LE GAOUYAT Samuel ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à PRIGENT Marie-Yannick ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CALLONNEC Claude ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LOZAC'H Claude ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	57
Procurations	17
Absents	14

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 08 novembre 2023
Secrétaire de séance Vincent CLEC'H

DEL2023-11-231

ÉCONOMIE ET GRANDS PROJETS - REMBOURSEMENT D'AIDES AUX ENTREPRISES

Aide à l'immobilier à la SASU GUYADER TERROIR ET CREATION

Par délibération en date du 25 juin 2015, Guingamp Communauté avait attribué une aide de 100 000 € à la SASU GUYADER PAYS D'ARMOR dans le cadre du projet immobilier lié au transfert de son unité de production sur St-Agathon en précisant que le remboursement total ou partiel de la subvention pourrait être exigé dans le cas où les engagements ne seraient pas honorés, en particulier en termes de création d'emplois.

La convention attributive de l'aide à l'immobilier prévoyait « qu'en cas de non-respect des clauses de la convention » il pourrait être décidé « d'exiger le reversement partiel ou total des sommes versées, la charge du reversement incombant au bénéficiaire final ».

Le montant de l'aide octroyée était conditionné à la réalisation d'un programme d'investissement et à la création de 20 emplois entre avril 2015 et avril 2018 sur le site de Saint-Agathon.

La SASU GUYADER TERROIR ET CREATION, qui s'est substituée depuis à la SASU GUYADER PAYS D'ARMOR dans ses droits et obligations, avait créé 13 emplois dans le délai imparti de 3 ans et n'avait par conséquent pas respecté la clause de la convention attributive de l'aide, relative à la création de 20 emplois dans un délai de trois ans.

Avec 13 emplois créés, la SASU GUYADER TERROIR ET CREATION ne pouvait ainsi prétendre qu'à une aide de 65 000 €. Il existe donc un trop perçu de 35 000 € que Guingamp-Paimpol Agglomération peut légitimement lui demander de rembourser.

Aide à l'immobilier à la SAS AUXILIA

Par délibération du 15 mai 2018, Guingamp-Paimpol Agglomération avait accordé à la SAS AUXILIA basée sur la ZI de Grâces et qui exerce une activité de fabrication de plats préparés, une subvention de 35 000 € dans le cadre d'un projet de réhabilitation et d'aménagements immobiliers.

Un acompte de 10 500 € lui avait été versé le 8 mars 2019. L'octroi de cette aide était lié à la réalisation d'un programme d'investissement et de création de deux emplois entre février 2018 et février 2021. Dans les faits aucun emploi n'a été créé dans le délai imparti. Dans ces conditions, comme le prévoit la délibération ainsi que la convention attributive de l'aide, le reversement de la somme versée peut être exigé.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 01 opposition (Dominique PARISCOAT) et 73 votes pour décide :

- **D'approuver la demande de remboursement d'une somme de 35 000 € à la SASU GUYADER TERROIR ET CREATION ;**
- **D'approuver la demande de remboursement d'une somme de 10 500 € à la SAS AUXILIA ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de ces remboursements.**

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Vincent CLEC'H